



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Bid Fax : 1-855-983-1808

Bid Email : soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001 À UNE
DEMANDE DE PROPOSITION**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

Calgary, AB

Titre : Conception de logements pour le personnel au col Rogers – Parc national du Canada des Glaciers	
N° de l'invitation : 5P468-23-0126/A	Date : 14 septembre 2023
N° de modification : 001	
N° de référence du client :	

L'invitation prend fin : À : 14 h Le : 21 septembre 2023	Fuseau horaire : HAR
---	--------------------------------

F.A.B. : Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu	
N° de téléphone : 587-432-8458	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : jennifer.maheu@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 001

La présente modification vise à distribuer la liste des participants et le procès-verbal de la réunion des soumissionnaires du 7 septembre 2023, à distribuer le document de questions et réponses.

A. PARTICIPANTS À LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Fournisseur	Nom du représentant
Reimagine Architects	Kevin Mullin
Ace Architecture	Bryan Gartner Ty McCulloch
Number 10 Architectural Group	Robert Halliday
WSP	Jordan Taylor Taylor
Diamond Schmitt Architects	Greg Colucci Don Schmitt Jennifer Carbno Georgia Papworth
Sturgess Architecture	Blake Costley Kevin Harrison
cbstudioarchitecture	Heather Cameron Christopher Brett
Metafor Architecture Inc.	Jeff Lyness David Leonard
NORR	Alex Klassen Tiffany Whitnack
KDW Architecture and Stephenson Engineering	Lawrence McSorley
Dialog Design	Kate Coninx Matthew Parks
Finlayson Bonet	Kyle Shick

B. PROCÈS-VERBAL DE LA CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES

Aperçu de la passation de marché

Les documents de la proposition doivent être envoyés uniquement à l'adresse courriel ou au numéro de télécopieur de réception des offres qui sont indiqués sur la page couverture de la demande de propositions; ils ne peuvent pas être envoyés directement à l'autorité contractante.

Soumission 1 – Évaluation technique

- Identification des membres de l'équipe – Annexe A
- Formulaire de déclaration et de certification rempli et signé – Formulaire fourni à l'annexe B
- Proposition - soumettre une (1) copie électronique
- Front page of RFP
- Page couverture de toute(s) modification(s) de l'invitation

Proponents should also note the following:

- Le nombre de pages est limité à 30 pour les exigences cotées
- Les CV sont limités à un maximum de deux pages chacun
- La section Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) de l'annexe E présente les exigences obligatoires et les exigences cotées.

- Veuillez consulter la section des EPEP pour obtenir des précisions.
- Les soumissionnaires **doivent** obtenir une note technique d'au moins
- soixante (60) points sur cent (100) points pour que leur proposition de prix soit évaluée.

Soumission 2 – Prix

- Les prix doivent être présentés à l'annexe C – Formulaire de proposition de prix de la demande de propositions.

Aperçu du projet

- Aperçu du projet par le chargé de projet
 - o L'énoncé de projet présente les détails du projet.
 - o L'objectif est de construire un nouvel immeuble d'appartements au col Rogers.
 - o Soutenir les fonctions critiques liées aux opérations de voirie.
 - o Les bâtiments actuels ont été construits dans les années 1960 et sont en fin de vie.
 - o Le logement actuel accueille 40 employés et le nouveau bâtiment en accueillera autant.
 - o L'étendue des travaux comprend ce qui suit :
 - la préconception, y compris la confirmation des exigences fonctionnelles;
 - une analyse des options pour établir une analyse de rentabilité;
 - une étude de définition fondée sur ce qui suit.
 - Services facultatifs
 - o Dossier d'appel d'offres de conception.
 - o Selon l'hypothèse actuelle, la construction modulaire est l'option la plus réalisable.
 - o La conception-construction est considérée comme l'approche à privilégier en raison des considérations liées à la construction modulaire.
 - o L'expert-conseil doit préparer un dossier d'appel d'offres de conception pour un appel d'offres public de conception-construction.
 - Emplacement du projet
 - o La connaissance des considérations relatives à l'emplacement unique du projet est essentielle à la soumission et à l'étude de définition qui en découle.
 - o Le bâtiment sera situé au sommet du col Rogers, au centre d'entretien de l'APC (côté est de l'autoroute).
 - o Le terrain et les conditions météorologiques sont difficiles.
 - o L'emplacement est l'élément le plus compliqué.
 - o La saison de construction est très limitée et l'accès n'est pas garanti.
 - o La construction modulaire – à en juger par les constructions récentes dans la région, des saisons entières de construction peuvent être perdues en raison de retards.
 - o La saison de construction est comprise entre juin et octobre environ pour les travaux extérieurs.
 - Autres contraintes du col Rogers :
 - o Les chutes de neige – en moyenne de 10 m de neige par an.
 - o Il y a 200 avalanches par an de part et d'autre (ce qui limite l'accès au site).
 - o L'accès et la gestion de la neige sur place sont compliqués.
 - o Le travail dans un lieu historique national et un parc national entraîne des considérations environnementales, culturelles et archéologiques.
 - o Le site est inscrit au PASCF – il y a donc des problèmes de contamination à prendre en compte.
 - o Le travail dans le complexe d'exploitation (site occupé).
 - o La Transcanadienne, la voie ferrée du CP et les couloirs d'avalanche.
-

C. QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1 Au cours de notre examen, nous avons remarqué une série de chiffres indiquant la valeur possible du contrat. En particulier, l'annexe D, page 9, mentionne des coûts de construction s'élevant à 23 M\$, alors que la page 4 de la même annexe indique une valeur de 25 M\$. En outre, l'appel d'offres de l'APC fait référence à un contrat de construction d'une valeur égale ou supérieure à 7 500 000 \$.

R1 Le montant de 25 M\$ à la page 4 est une faute de frappe : il s'agit en réalité de 23 M\$. La référence à 7 500 000 \$ concerne la section des exigences cotées. En ce qui concerne les exigences cotées, à un niveau élevé, les experts-conseils doivent faire valoir auprès de l'APC qu'ils ont une expérience pertinente de projets similaires entrepris et menés à bien.

Q2 À quel endroit le personnel du gouvernement du Canada travaillera-t-il sur ce projet?

R2 Le personnel de l'APC et du gouvernement du Canada travaillera sur ce projet principalement à Revelstoke, en Colombie-Britannique, et à Banff, en Alberta.

Q3 La page 22 de la proposition indique qu'un modèle acceptable (typique) pour la présentation des renseignements d'identification des membres de l'équipe est inclus à l'annexe A. Cela signifie-t-il que nous pouvons ajouter des disciplines à ce formulaire ou que nous devons seulement remplir le formulaire tel quel et ne pas mentionner d'autres disciplines que nous pourrions inclure dans notre équipe?

R3 Veuillez ajouter d'autres disciplines selon les besoins. La section 3.1.2 – Identification des membres de l'équipe de l'expert-conseil – suggère la composition de l'équipe de l'expert-conseil.

Q4 Pouvez-vous indiquer le lieu des réunions de conception et les attentes à l'égard des réunions en personne et virtuelles pendant toutes les phases de l'étendue des travaux?

R4 La plupart des réunions de conception peuvent être organisées virtuellement. Pendant la durée des services requis, il devra y avoir au moins une réunion virtuelle toutes les deux semaines entre l'équipe de Parcs Canada et celle de l'expert-conseil. L'expert-conseil et les membres de l'équipe requis/clés doivent participer à des réunions en personne à des étapes raisonnables. L'expert-conseil peut donc s'attendre à trois réunions en personne, qui se tiendront à Revelstoke, en Colombie-Britannique, pour cette étendue des travaux (services requis uniquement).

Q5 L'approche de l'exécution du projet est décrite comme étant la conception-construction, ce qui signifie généralement la présence d'un entrepreneur au sein de l'équipe. Toutefois, les documents semblent décrire une approche de type conception-soumission-construction. Pouvez-vous s'il vous plaît préciser?

R5 Bien que le projet soit rédigé comme une conception-soumission-construction, l'APC demande à l'expert-conseil de préparer le dossier de conception-construction, de faciliter les examens et de surveiller la construction pendant toute la durée du projet.

Q6 Le point 2.3.6. décrit l'étude d'impact à réaliser. La description est-elle fournie par Parcs Canada avant la préconception?

R6 Une étude d'impact sera réalisée par Parcs Canada au fur et à mesure de l'avancement du projet et l'expert-conseil devra intégrer les mesures d'atténuation décrites dans l'étude d'impact.

Q7 Quelle est la description du personnel qui utilisera l'installation et cette dernière doit-elle être utilisée tout au long de l'année?

R7 Les occupants de l'installation sont des employés de l'APC. Ils travaillent principalement à l'entretien et à l'exploitation des routes, mais le personnel de l'APC vivant dans cette installation exercera n'importe quelle fonction de l'APC dans les parcs nationaux du Mont-Revelstoke et des Glaciers (gestion et entretien des biens, expérience des visiteurs, conservation des ressources, contrôle des avalanches, application de la loi, etc.). L'utilisation doit se faire à longueur d'année.

Q8 Un bâtiment se trouve déjà sur le site F. Ce bâtiment sera-t-il démoli et, dans l'affirmative, doit-il être inclus dans l'analyse du projet et du coût, quel que soit le choix de site final?

R8 Veuillez consulter la figure 3 : « Site du projet – Options d'implantation potentielle des bâtiments ». Le site F est donc l'une des nombreuses options possibles pour l'emplacement des bâtiments. L'énoncé de projet décrit l'étendue des travaux, y compris les exigences d'une analyse du site et d'une analyse des options. Si, à l'issue de la phase de préconception, de l'analyse du site et de l'analyse des options, le site F est l'option recommandée et privilégiée, il faudra procéder à des études, à une planification et à un calcul des coûts supplémentaires pour démolir et reconstruire le bâtiment qui se trouve actuellement à cet endroit.

Q9 Dans la section 3.2.3 de la demande de propositions, l'information nécessaire comprend la relation entre ce mandat et toute étude antérieure faite pour le compte de l'APC. Comment cette information doit-elle être fournie dans la soumission, si l'entreprise n'a pas réalisé d'études antérieures pour le compte de l'APC?

R9 Aucune étude antérieure n'a été fournie par l'APC, alors cette puce ne s'applique pas.

Q10 L'expert-conseil principal est-il le seul à devoir être accrédité en Colombie-Britannique?

R10 Tous les experts-conseils qui apposent leur signature ou leur sceau ou donnent leur aval au projet, ou qui sont des ingénieurs/architectes attirés doivent être autorisés à pratiquer en Colombie-Britannique.

Q11 Les sous-experts-conseils doivent-ils également être autorisés en Colombie-Britannique?

A11 Voir R10.

Q12 Y a-t-il un prototype déjà conçu à partir duquel vous souhaitez travailler?

R12 Non.

Q13 Quelle est la taille du bâtiment que vous envisagez et combien d'unités de résidence sont prévues? Décrivez les espaces annexes tels que les salles à manger, les salons, les entrepôts, etc. Un plan de programme est-il déjà en place?

R13 Veuillez vous référer à l'énoncé de projet.

Q14 Le projet est-il visé par des exigences de certification LEED?

R14 Le projet n'est pas tenu de répondre aux exigences de certification LEED. Veuillez vous référer à l'énoncé de projet – Section DP 8 Développement durable.

Q15 Y a-t-il un site déjà sélectionné ou envisage-t-on d'autres sites au cours du processus?

R13 Veuillez vous référer à l'énoncé de projet.

Q16 Disposez-vous de données sur l'étude et la géotechnique du site si celui-ci a déjà été accepté?

R16 Certaines données préliminaires relatives à l'étude du site, à la géotechnique et à l'environnement seront mises à la disposition de l'expert-conseil retenu, mais il est possible que des données supplémentaires soient nécessaires avant la construction.

Q17 Un budget de construction a-t-il été établi pour ce projet?

R17 Veuillez vous référer à l'énoncé de projet et à R1.

Q18 Comment allez-vous sélectionner l'entrepreneur approprié pour la conception-construction?

R18 Les services requis dans le cadre de cette demande de proposition sont la préconception et l'étude de définition. Les services facultatifs peuvent-ils ensuite être utilisés pour créer le dossier d'appel d'offres de conception-construction, qui fera l'objet d'un appel d'offres public pour des services de construction de type conception-construction. L'entrepreneur retenu pour la conception-construction utilisera l'étude de définition et le dossier d'appel d'offres pour constituer la base de sa conception et de sa construction détaillée. L'expert-conseil retenu dans le cadre de cette demande de proposition pourrait nous accompagner dans les coulisses, pour les phases ultérieures du projet, si les services facultatifs sont mis en place.

N° de l'invitation :
5P468-23-0126/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Jen Maheu

Ver. 02.08.21

N° de référence du client :

Titre :
Conception de logements pour le personnel au col Rogers – Parc national du Canada des Glaciers

Q19 Pour faire suite à la question précédente, l'élément retenu dans cette demande de proposition serait-il disqualifié pour la demande de propositions relative à la conception-construction s'il vous accompagne dans les coulisses ou agit à titre d'expert-conseil de transition?

R19 C'est exact. La conception-construction sera gérée par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et ne permettrait pas à l'expert-conseil retenu dans le cadre de cette demande de propositions de fournir également des services de construction.

Q20 Si nous devons vous accompagner de manière officieuse pour la phase de conception-construction, comment déterminerions-nous les coûts? S'agit-il d'une bonne base du temps et du matériel, car nous ne connaissons pas vraiment le calendrier proposé?

R20 Les promoteurs doivent examiner les données contenues dans la demande de propositions pour établir une estimation de ces services facultatifs. Si les hypothèses (p. ex. le calendrier proposé, les échéances, les coûts de construction et l'étendue des services) contenues dans la demande de propositions changent lorsque Parcs Canada décide de recourir aux services facultatifs du promoteur retenu, Parcs Canada examinera alors une proposition révisée et modifiera le contrat en conséquence.

Q21 Il est question d'un spécialiste de la mise en service et nous nous demandons s'il n'existe pas une norme que nous devrions utiliser. Les lignes directrices de l'ASHRAE seront-elles utilisées pour la mise en service?

R21 Dans le cadre des services facultatifs, l'expert-conseil devra examiner les plans de mise en service de l'entrepreneur. Parcs Canada fera appel aux services d'un agent de mise en service tiers.

Q22 En d'autres mots, si vous nous engagez pour l'élaboration d'un dossier de conception-construction, nous devons présenter ce dossier, puis toute une équipe d'entrepreneurs ou d'experts-conseils, d'architectes soumissionnera pour ce dossier de conception-construction. Est-ce bien cela?

R22 En effet, nous avons défini les services requis pour l'étude de définition et l'entrepreneur s'en servira comme base pour son dossier de conception-construction.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.